Charte du nageur CSC Natation

Ce document est un contrat moral entre le club CSC Carentan Natation, les adhérents et leurs parents (pour les mineurs). En s'inscrivant au CSC Carentan Natation, je m'engage à respecter cette charte. En cas de non-respect de cette dernière des sanctions pourront être appliquées.

L'adhérent s'engage pendant les cours de natation :

- A faire preuve de politesse et de respect envers les personnes qu'il ou elle croisera au sein de la piscine (entraîneurs, nageurs, parents, personnel de la piscine, bénévole du club),
- A saluer l'entraîneur à son arrivée et à son départ pour signaler sa présence dans l'eau,
- A respecter les locaux (par exemple : ne pas laisser de détritus, ne pas chahuter dans les vestiaires, ne pas dégrader les locaux, …) et le règlement intérieur de l'Aquadick (douche obligatoire, accès par le pédiluve, …),
- A respecter le matériel du club qui est prêté aux adhérents. Merci de le ranger correctement dans les paniers prévus à cet effet.
- A apporter ses vêtements dans son sac sur le bord du bassin ; les vols et dégradations d'objets personnels ne seront pas sous la responsabilité du club.
- A faire preuve d'assiduité en fonction des objectifs de son groupe de natation et faire preuve de ponctualité. Les nageurs doivent être prêts (avec leur matériel) à l'heure du début du cours.

En cas de retard ou d'absence, merci de prévenir au 07.66.13.35.08

Lors des compétitions, le nageur s'engage :

- A être présent à l'horaire fixé par l'entraîneur au lieu de rendez-vous. En cas d'absence injustifiée, le coût des engagements (de 4€ à 9€ par course selon le niveau) pris en charge par le club, sera demandé au nageur.
- A porter le bonnet du club lors des courses,
- A respecter les consignes de l'entraîneur (organisation d'intendance et technique),
- A respecter ses adversaires et les officiels,
- A saluer l'entraîneur à son arrivée et à son départ.
- A respecter les règles d'usage du covoiturage. Le minibus du club est à disposition des compétiteurs, mais chacun doit participer aux déplacements tout au long de la saison. Une place réservée dans le minibus vaut pour l'aller et le retour.

Les parents s'engagent :

- A être responsables de leurs enfants avant le début et après les cours de natation ou de la compétition. Le club est responsable des nageurs entre le début et la fin du cours de natation. L'accès aux vestiaires collectifs n'est autorisé que 15 minutes avant et après le cours de natation.
- A prévenir par SMS en cas d'absence ponctuelle ou prolongée et de retard aux cours de natation ou aux compétitions,
- A ne pas accéder au bord du bassin lors des cours de natation. Lors des compétitions, seuls les officiels et bénévoles encadrant sont habilités à être au bord du bassin, les spectateurs doivent rester dans les tribunes.
- A prendre part à la vie associative du club (répondre aux sollicitations lors des évènements du club comme l'assemblée générale, le meeting des Marais ou le loto entre autres).